



# Assemblée générale

AG/10676

Département de l'information • Service des informations et des accreditations • New York

## Assemblée générale

Soixante-deuxième session

74<sup>e</sup> séance plénière - matin

### **L'ASSEMBLÉE ADOPTE UNE DIZAIN DE RÉOLUTIONS, DONT L'UNE CONDAMNE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE VISANT LE PERSONNEL DES NATIONS UNIES**

#### **Sur recommandation du Conseil économique et social, elle adopte le texte relatif à l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts**

L'Assemblée générale a adopté ce matin par consensus une dizaine de résolutions, dont l'une<sup>1</sup> condamne énergiquement toutes les menaces et formes de violence auxquelles sont exposés le personnel humanitaire et le personnel des Nations Unies. Ce texte a été présenté par le Portugal, qui s'exprimait au nom de l'Union européenne, moins d'une semaine après les attentats perpétrés contre les locaux des Nations Unies à Alger, et au cours desquels 37 personnes, dont 17 fonctionnaires de l'Organisation, ont trouvé la mort.

Profondément préoccupée par les dangers et l'insécurité auxquels ont à faire face les personnels humanitaires et onusiens sur le terrain, l'Assemblée demande instamment par ce texte à tous les États de prendre les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et faire appliquer dans leur intégralité les principes pertinents du droit international. Les États Membres sont invités à devenir parties aux instruments juridiques pertinents, dont la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, déjà ratifiée par 82 pays.

La résolution engage également tous les gouvernements et les parties se trouvant dans des situations d'urgence humanitaire complexes à coopérer pleinement avec les organismes des Nations Unies et les autres organismes à vocation humanitaire; et à faire en sorte que le personnel humanitaire, les fournitures et le matériel puissent parvenir en toute sécurité et sans restriction aux populations civiles touchées.

/...

Alors que se tient aujourd'hui même à Paris une Conférence des donateurs sur l'assistance au peuple palestinien, l'Assemblée a ce matin instamment prié<sup>5</sup> les États Membres, les institutions financières internationales, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les organisations régionales et interrégionales, d'apporter une assistance économique et sociale au peuple palestinien. Ce texte de résolution était présenté par le Portugal, qui s'exprimait au nom de l'Union européenne. La délégation portugaise a à cette occasion tenu à rappeler que l'Union européenne est le plus important donateur au peuple palestinien, avec plus de 900 millions d'euros versés cette année à l'assistance aux Palestiniens.

/...

Le représentant d'Israël s'est associé au consensus sur le texte de la résolution (**L.36**) portant sur l'assistance du peuple palestinien. L'appui d'Israël ne doit toutefois pas être compris, à tort, comme un appui sans condition à tous les éléments composant ce texte de résolution, a-t-il précisé. « En effet, certains passages nous préoccupent », a indiqué le représentant israélien, « notamment l'absence totale de référence au Hamas, une

organisation terroriste qui maintient son emprise sur Gaza ». Il n'y a pas de monopole de la souffrance, a ajouté le représentant, soulignant que les deux peuples, les Palestiniens et les Israéliens souffrent tous deux du conflit, comme en témoigne la poursuite des tirs de roquettes de « terroristes palestiniens » en direction de localités israéliennes. En outre, il n'est pas fait mention dans la résolution de la situation du caporal Gilad Shalit, qui entame son dix-neuvième mois de captivité. La communauté internationale doit continuer d'aider les Palestiniens à respecter les obligations qui leur incombent, en vertu des dispositions de la Feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient, a par ailleurs indiqué le représentant. Il a conclu en disant qu'Israël avait un intérêt à stabiliser l'économie palestinienne et à relancer le processus de paix, comme l'a encore souligné aujourd'hui à la Conférence des donateurs de Paris, la Ministre israélienne des affaires étrangères, Tzipi Livni.

Le représentant du Portugal, qui s'exprimait au nom de l'Union européenne, s'est félicité de l'adoption des résolutions (**L.36 et L.38**) relatives à l'aide humanitaire et à la nécessité de respecter le droit international humanitaire, des droits de l'homme et des droits des réfugiés. L'Union européenne, en tant que plus grand donateur humanitaire, a réaffirmé son engagement en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations en détresse, a indiqué le représentant.

Le représentant du Liechtenstein s'est félicité de la résolution (**L.38**) relative à la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, soulignant qu'elle était d'une importance capitale, en particulier dans les situations humanitaires complexes. Il a toutefois regretté que le paragraphe 13 du dispositif du texte ne reflète pas les dispositions fondamentales du Protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Ceci aurait profité aux pays hôtes, a estimé le représentant liechtensteinois.

/...

La représentante de la Mission d'Observation de la Palestine auprès des Nations Unies a indiqué qu'en cette période de crise humanitaire et de difficultés économiques, l'assistance internationale dont bénéficiait la Palestine avait permis d'atténuer les difficultés auxquelles fait face sa population. Cette assistance permet également au Gouvernement palestinien de s'acquitter de ses tâches, a signalé la représentante. « Nous apprécions l'esprit de consensus qui a prévalu pendant la rédaction de la résolution relative à l'assistance au peuple palestinien (**L.36**), et nous souhaitons que celle-ci permette de débloquer davantage d'assistance pour le peuple palestinien » a dit la représentante.

Israël, en tant que puissance occupante, doit rendre des comptes au sujet du siège et du bouclage de la bande de Gaza, ainsi qu'en ce qui concerne la création quotidienne de nouvelles situations causant des problèmes auxquels le peuple palestinien ne peut répondre tout seul et a besoin d'assistance internationale, a poursuivi la représentante. Elle a ensuite espéré que les décisions prises à Paris permettront la naissance d'un État palestinien. La sécurité n'est pas un droit exclusivement israélien, mais une nécessité pour les peuples palestiniens et israéliens, a-t-elle fait remarquer. Avant de conclure, la représentante a exprimé sa gratitude la plus profonde aux Nations Unies pour l'assistance « vitale » qu'elles ont fournie au peuple palestinien au fil des décennies.

/...

---

<sup>1</sup>A/62/L.38

<sup>5</sup>A/62/L.36

\* \*\*\* \*